

0110012D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT GERMAINE TILLION
1 AVENUE DU CAMPUS JEAN DURAND
11493 CASTELNAUDARY CEDEX
Tel : 0468945300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation du vote par correspondance

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/09/2021
Réuni le : 14/09/2021
Sous la présidence de : Florence Geneix
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le recours au vote par correspondance

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vote par correspondance : sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le recours au vote par correspondance pour les élections des représentants des parents d'élèves.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0